

COMITÉ SYNDICAL

Mercredi 13 avril 2022 - 15h30

Quai aux Vivres à Rochefort

Relevé de décisions

Accueil des participants

1. COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

Le compte-rendu de la séance du 18 février 2022 a été adressé aux membres du comité syndical par courrier en date du 30 mars 2022. Celui-ci ne présentant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

2. PROGRAMMATION

2.1 - Tarif pour une journée de formation « Application des protocoles pédologie et piézomètre de la Boîte à outils nationale MhéO » sur bassin Adour-Garonne

Les lauréats de l'appel à projets RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DE TÊTES DE BASSIN VERSANT de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sont conviés à une journée de formation « Application des protocoles pédologie et piézomètre de la Boîte à outils nationale MhéO », dans le cadre de suivi de travaux de restauration des zones humides.

C'est en application de la convention Bassin de l'Agence de l'eau Adour-Garonne que le Forum des Marais Atlantiques est missionné pour organiser deux formations dans deux lieux différents afin que chaque lauréat ait la possibilité d'y participer :

- Le mardi 21 juin 2022 à Bayon-sur-Gironde (33)
- Le mercredi 22 juin 2022 à Latronquière (46)

La formation a pour objectif de comprendre les mécanismes de l'hydromorphie et de savoir mettre en œuvre les deux protocoles.

C'est le pédologue Christophe Ducommun de l'Agrocampus Ouest qui assurera la partie pédologie des zones humides et Audrey Duriez du Forum des Marais Atlantiques la partie piézomètre.

La journée est organisée de la manière suivante :

- Le matin, en salle, seront abordés les éléments théoriques des protocoles ;
- L'après-midi, sur le terrain, sera dédiée à la mise en œuvre des protocoles.

Une participation financière de 20 € pour la formation de Bayon-sur-Gironde et 18,50 € pour celle de La Tronquière correspondant aux frais de déjeuner sera demandée à chaque inscrit. Une convention de formation sera établie entre la structure inscrite et le Forum des Marais Atlantiques.

Décision du Comité Syndical

Les membres du comité syndical, après en avoir délibérés, décident :

- De fixer le prix de la journée de la formation à 20 € pour la formation de Bayon-sur-Gironde et à 18,50 € pour la formation de La Tronquière ;
- D'autoriser le président à signer tout document y afférent.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 - Création d'un poste de directeur(trice)-adjoint(e)

Afin d'appuyer le Directeur du Forum des Marais Atlantiques dans ses missions et dans la perspective de préparer le départ à la retraite de ce dernier, il est proposé aux membres du Comité syndical de recruter un(e) Directeur(trice)-adjoint(e) qui l'accompagnera dans la prise et la mise en œuvre des décisions, la gestion quotidienne (gestion financière et administrative, comptabilité, gestion des ressources humaines, gestion et coordination des activités) et la représentation du syndicat mixte.

Profil du poste « Directeur(trice)-adjoint(e) du Forum des Marais Atlantiques »

Contexte

Sous l'autorité du Président du Comité syndical, le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) coopère avec le Directeur du syndicat mixte à la mise en œuvre des projets partagés par toutes les parties prenantes aux actions du Forum des Marais Atlantiques. A ce titre, il(elle) participe à l'organisation territoriale pilotée par le Directeur en cohérence avec les orientations préalablement définies par le Comité syndical, lui-même éclairé dans la stratégie du Syndicat mixte par le Conseil d'Orientation Scientifique et Technique. Il(elle) contribue aux choix stratégiques, tactiques et organisationnels de la collectivité à court et long termes.

Le(La) Directeur(trice)-adjoint(e) aide le Directeur à élaborer la programmation, la mise en œuvre et la gestion des actions dans le cadre d'un budget annuel d'environ 1 400 000 euros. Il(elle) collabore à la gestion administrative et financière du Syndicat mixte en lien avec le ou la responsable du Pôle dédié(e) à ces services. Avec le Président et le Directeur, il(elle) est un interlocuteur(trice) privilégié(e) des partenaires du Forum des Marais Atlantiques dont il(elle) s'emploie à promouvoir le développement aux échelles européenne, nationale, régionale et locale.

Le(La) Directeur(trice)-adjoint(e), en lien avec les agents de l'équipe en fonction de leurs compétences respectives, copilote et coordonne les activités nationales du Syndicat mixte dans le cadre de sa mission de Pôle-relais et assure la cohérence de ces activités avec celles des autres Pôles-relais. Il(elle) participe avec les membres de l'équipe compétents et en fonction des sujets aux différents groupes techniques nationaux de réflexion. Spécialement, il(elle) représente le Syndicat mixte au sein du groupe national milieux humides.

En collaboration avec le Directeur du Syndicat mixte, le(la) directeur(trice) adjoint(e) participe à l'exécution des plans nationaux milieux humides.

En cas d'indisponibilité du Président du Comité syndical ou de son Directeur, le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) peut être mandaté(e) pour participer aux différents groupes locaux et/ou nationaux ayant une portée stratégique pour le Forum des Marais Atlantiques.

Réfèrent des partenaires financiers du Forum des Marais Atlantiques, le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) aide le Directeur dans le montage et la mise en œuvre, par les chefs de projets désignés par actions, des différentes conventions de partenariat conclues avec l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les agences de l'eau.

Le(La) Directeur(trice)-adjoint(e) suggère et propose au Président du Comité Syndical, directeur de publication, et au Directeur, rédacteur en chef, la ligne éditoriale de la communication du Forum des Marais Atlantiques.

Avec le Président du Comité syndical et le Directeur du Syndicat mixte, il(elle) contribue à l'animation du Comité d'orientation scientifique et technique et assure, sous la responsabilité du Président et du

Directeur, la continuité des relations avec les nombreuses structures extérieures, dont les parcs naturels régionaux, en tentant de satisfaire au plus près les attentes des différents acteurs agissant dans les domaines de la préservation, de la valorisation et de la promotion des milieux humides, de leur biodiversité et des activités socio-économiques favorables au maintien de la qualité de ces écosystèmes.

En compagnie du Président du Comité Syndical et du Directeur du Syndicat mixte, le(la) directeur(trice) adjoint(e) participe à la création, l'animation et la coordination de réseaux d'opérateurs publics et privés impliqués dans la gestion et la gouvernance des milieux humides.

En accord avec le Président du Comité Syndical et le Directeur du Syndicat Mixte, le(la) directeur(trice) adjoint(e) conçoit et organise des sessions de formation et d'information sur les aspects techniques, juridiques et fonctionnels des marais. Il(elle) contribue à l'appropriation et à la transmission des connaissances et des savoirs relatifs aux zones humides ainsi qu'à la sensibilisation et à la responsabilisation du grand public et des acteurs de terrain.

Le(la) Directeur(trice) adjoint(e) anime et coordonne le pôle agro-écologie du Syndicat Mixte. A ce titre, il est l'interlocuteur technique des ministères de l'agriculture et de l'alimentation et de la transition écologique en compagnie des représentants desquels il contribue à la définition et la mise en oeuvre des opérations orientées vers la préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides.

Compétences

Appui à la gestion du Syndicat mixte (fonctionnement interne, stratégie, gestion administrative, gestion financière, etc.), à savoir

- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de la structure conjointement avec le Directeur (participation au Comité syndical ou aux rencontres Directeur/Président relatives aux problématiques concernant la gestion stratégique du Syndicat mixte et celle du personnel) ;
- Rédaction, coordination et suivi du programme d'actions du Syndicat mixte en cohérence avec les orientations stratégiques et en lien avec le Directeur ;
- Élaboration du budget de la structure et de celui des activités et projets en lien avec le Directeur, les chefs de projet et/ou les chargés de mission ;
- Contrôle budgétaire et suivi financier et comptable de la structure et des projets ;
- Réalisation des rapports d'activité et des bilans financiers et suivi administratif ;
- Établissement et suivi des conventions conclues avec les partenaires et les prestataires du Forum des Marais Atlantiques.

Appui au management et à la gestion du personnel, à savoir :

- Suivi de l'organisation du travail du personnel de la structure (planning, validation des congés et fiches de mission, gestion des problèmes d'organisation, télé travail etc.) ;
- Organisation et animation des réunions d'équipe avec le Directeur ou en son absence ;
- Recrutement du personnel en lien avec le Directeur et le Président (analyse des besoins, validation des profils de postes, respect de la procédure de recrutement, entretiens, réponses aux candidatures, etc.) ;
- Recensement des souhaits de formation exprimés par les salariés, élaboration, mise en œuvre et suivi du plan de formation des salariés du Syndicat mixte ;
- Gestion, direction et coordination du personnel en l'absence du Directeur.

Communication interne et externe, à savoir :

- Mise à jour des documents de communication interne (livret d'accueil, etc.) ;
- Suivi des besoins en communication externe (supports, Internet, etc.) ;
- Représentation du Syndicat mixte dans les relations extérieures.

Montage, coordination et suivi des activités et projets, à savoir :

- Organisation des missions, coordination et suivi ou accompagnement des responsables de projets et des chargés de mission dans la réalisation de leurs travaux (rédaction ou aide au montage de dossiers de subvention/financement, réalisation de bilans, suivi de dossiers) ;
- Coordination et mise en cohérence des activités réalisées ;
- Animation et coordination des groupes de travail ;
- Conception, montage et conduite des projets partenariaux ;
- Conception et proposition d'une offre de formations qualifiantes ;
- Organisation de manifestations diverses (colloques, séminaires, webinaires, expositions, conférences, etc.) ;
- Conception et organisation d'actions de sensibilisation et d'information du grand public.

Recherche et développement - Réseaux et partenariats, à savoir :

- Préparation des programmes et bilans d'activité; participation à leur présentation aux partenaires ;
- Développement des relations avec les partenaires institutionnels, financiers et techniques;
- Recherche et prospection de nouveaux partenaires ;
- Création et animation des réseaux d'acteurs investis dans la gestion, la préservation, le développement, la valorisation et la promotion des activités socio-économiques ;

Niveau d'étude requis

Le niveau requis est celui de troisième cycle dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement des territoires complété par une expérience professionnelle ayant montré une aptitude à diriger une équipe, à communiquer et à fédérer.

Il s'agit d'un poste de catégorie A avec autonomie, responsabilité et prise d'initiatives dans les missions.

Type de contrat

Il convient de recruter en priorité un agent de la fonction publique territoriale ; si aucun profil ne correspond aux critères de recrutement définis dans la fiche de poste, il conviendra de recruter un agent contractuel qui bénéficiera d'un contrat de droit public d'agent non-titulaire sous la forme d'un CDD. Le renouvellement ne pourra intervenir que par reconduction expresse.

Niveau de rémunération

La rémunération versée correspond à un échelon compris entre 5 et 9 de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux de la fonction publique territoriale à laquelle pourra s'ajouter un régime indemnitaire.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De créer un poste de Directeur(trice)-adjoint(e) du Forum des Marais Atlantiques ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.2 - Création d'un poste de responsable de l'antenne de Saint-Omer

L'antenne-relais Manche et Mer du Nord a été créée le 1^{er} juillet 2015. Son implantation a été rendue possible grâce au soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et du Groupe de travail "Marais".

L'objectif de cette antenne-relais est de contribuer à la connaissance, la protection, la restauration et la gestion des milieux humides sur le bassin Artois-Picardie et, de plus en plus fréquemment, sur l'ensemble du territoire de la région des Hauts-de-France. L'antenne cherche à atteindre la préservation durable des zones humides à travers la mise en réseau des acteurs du territoire, l'appui aux partenaires et la diffusion des connaissances à plusieurs échelles.

Sous la responsabilité du Directeur du FMA, le/la responsable de l'antenne Manche et Mer du Nord à Saint-Omer exerce plusieurs missions en lien avec les partenaires (AEAP, CAPSO, DREAL, délégation territoriale de l'OFB, etc.) :

Missions ou activités

Démarche et assistance

- Développer des stratégies pour la préservation des milieux humides, en particulier avec la CAPSO dans le cadre de la convention de partenariat unissant nos deux structures, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le PNR des Caps et marais d'Opale ;
- Faciliter l'émergence de maîtrises d'ouvrage pour la gestion des milieux humides ;
- Contribuer au développement de projets et de partenariats, notamment sur le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (valorisation, communication, retours d'expériences) ;
- Apporter un regard et un appui technique et méthodologique aux partenaires (réponse aux interrogations, assistance, informations, conseils, avis et expertise auprès des porteurs de projets, etc.) ;
- Assurer le montage, le pilotage, le suivi et la gestion de projets de territoire ;
- Concourir à l'administration de données cartographiques avec l'appui des géomaticiens du FMA et promouvoir le cadrage national lors de comités techniques, commissions thématiques ou réunions auprès des acteurs du territoire ;
- Réaliser des comptes rendus, bilans, rapports d'études et dossiers réglementaires..

Animation et partenariats

- Coordonner et animer un réseau de partenaires en particulier le réseau Ramsar des Hauts-de-France (organisation des rencontres Ramsar Hauts-de-France, accompagnement des projets de labellisation, mutualisation des outils) ;
- Organiser et animer des groupes thématiques et réunions techniques ;
- Organiser des ateliers de formations à destination des acteurs territoriaux (techniciens, élus, agents) pour favoriser la montée en compétences sur la thématique zones humides ;
- Organiser et participer à des journées thématiques, colloques, conférences ;
- Piloter avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le groupe de travail sur les indicateurs de suivis en milieux humides et le déploiement de la boîte à outils (formations, communication, outil de calcul, accompagnement) ;
- Piloter le Groupe de travail " Communication " du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides ;
- Assurer la représentation du FMA et sensibiliser les acteurs locaux ;
- Interroger les différents acteurs du territoire à propos de la possibilité d'établir des partenariats ;

- Favoriser la reconnaissance de l'ensemble des acteurs concernés par les milieux humides.

Information et communication

- Participer à l'animation et à l'enrichissement d'un centre de ressources avec le concours de la documentaliste du FMA ;
- Contribuer à la diffusion d'informations sur les zones humides (lettres Esc@le et Forum, actualités territoriales) ;
- Être le relais local des actualités nationales en matière de préservation des milieux humides.

Programmation et vie interne

- Participer au rayonnement et à la connaissance du FMA sur les territoires ;
- Participer aux réunions et instances du FMA et apporter un appui logistique aux projets et aux orientations stratégiques de la structure ;
- Contribuer au montage et à la coordination de l'ensemble de la programmation ;
- Mobiliser les ressources nécessaires en vue de la mise en œuvre de la programmation (élaboration, montage de budgets, recherche de financements) ;
- Mener à bien les projets dans le respect des conventions passées avec les partenaires ;
- Encadrer les personnels affectés à l'antenne (volontaires en service civique principalement) ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités de l'antenne ;
- Entretenir les liens avec les autres pôles et antennes du FMA, la Direction et l'administration.

Compte tenu de la durée de la mission, ce poste sera pourvu par un agent de catégorie B à temps complet.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 10 de la grille des techniciens territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De créer le poste de Responsable de l'antenne de Saint-Omer comme défini ci-dessus à compter du 16 mai 2022 ;
- d'individualiser les crédits nécessaires ;
- d'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.3 - Modification poste Chargé(e) de mission « Référentiels milieux humides »

Il est proposé aux membres du comité syndical de modifier le poste de Chargé(e) de mission « Référentiels milieux humides. Il est occupé par Delphine SINGLARD CAUSSE et modifié car ses missions ont évolué. De plus, ayant passé avec succès le concours d'ingénieur, elle demande à être titularisée.

Définition de l'emploi :

- Elaboration et mise à jour des référentiels milieux humides
 - Co-animer avec les agents du SANDRE et à l'échelle nationale, des groupes de travail de thématiciens "eau et milieux humides" provenant de multiples organismes publics et privés afin d'aboutir à la création et à la mise à jour de standards d'échanges de données (modèles de données, dictionnaires de données, scénarios d'échange, etc., Sandre) ;
 - Réaliser des formations sur l'organisation des données milieux humides.
- Évolution d'une plateforme cartographique en banque nationale de données milieux humides
 - Participer à des groupes de travail avec l'OFB, le MTES et le prestataire choisi afin de cibler les différents besoins de la nouvelle plateforme nationale ;
 - Suivre le développement de l'évolution du RPDZH actuel vers les nouveaux modèles de données nationaux SANDRE selon le Cahier de Clauses Techniques et Particulières ;
 - Suivre les tests de l'application ;
 - Transférer les anciennes données zones humides aux nouveaux standards de données.
- Réalisation de formation SIG
 - Organiser des formations SIG auprès des partenaires sur différents territoires des Agences de l'eau.
- Intégration de nouvelles données zones humides sur le RPDZH
 - En poursuivant l'intégration de ces données au format Gwern afin de compléter la base zone humide du FMA ;
 - En accompagnant de nouveaux inventaires zones humides.
- Poursuivre l'action sur les casiers et ouvrages hydrauliques en marais
 - Répondre aux missions convenues dans le cadre de la convention de coopération avec l'OFB : en opérant la normalisation des données UHC et en participant à l'alimentation du ROE ;
 - Diffuser la méthodologie d'acquisition des UHC par la réalisation de réunion de travail ou en dispensant des formations ;
 - Co-encadrer des stagiaires/agents recrutés sur la mission ROE/UHC.

Compte tenu de la durée de la mission, ce poste sera pourvu par un agent de catégorie A à temps complet.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 10 de la grille des ingénieurs territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De modifier le poste de Chargé(e) de mission « Référentiels milieux humides » comme défini ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.4 - Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant au 16 mai 2022 :

| CADRES OU EMPLOIS | CATÉGORIE | EFFECTIF | DURÉE HEBDOMADAIRE | EFFECTIF BUDGÉTAIRE | POSTES POURVUS | POSTES VACANTS |
|---|-----------|----------|-----------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| <u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u> | | | | | | |
| Assistant(e) administratif(ve) | B | 1 | 70 heures/mois | 1 | 1 | |
| Responsable du pôle administratif, financier et ressources humaines | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Responsable de l'antenne de Saint-Omer | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Responsable de l'antenne de Saint-Omer | B | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| <u>FILIÈRE CULTURELLE</u> | | | | | | |
| Responsable du centre de documentation et coordinatrice des éditions | B | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| <u>FILIÈRE TECHNIQUE</u> | | | | | | |
| Directeur(trice) | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Directeur(trice)-adjoint(e) | A | 1 | 35 heures | 0 | 0 | 1 |
| Responsable du pôle SIG | A | 1 | 35 heures | 0 | 0 | 1 |
| Technicien(ne) SIG administrateur développeur | B | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Technicien(ne) SIG | B | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chargé(e) de mission SIG | B | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chargé(e) de mission SIG | A | 1 | 35 heures | 0 | 0 | 1 |
| Chef(fe) de projet territorialisé | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Responsable du pôle « Agro-écologie » et chargée de mission « Valorisation et sensibilisation » | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chargé(e) de mission « Eau-environnement » | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chef(fe) de projet du développement territorial et déploiement des indicateurs | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chargé(e) de mission « Systèmes d'informations » | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chargé(e) de mission « Systèmes et bases de données » | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chargé(e) de mission « Référentiels milieux humides » | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Responsable de l'antenne de Brest | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chef(fe) de projet | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chargé(e) de mission agro-environnement | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Che(fe) de projets recherche-action – coordination et animation sur la restauration des zones humides | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| Chargé(e) d'études « Têtes de bassin versants » | A | 1 | 35 heures | 0 | 0 | 1 |
| Chargé(e) d'études | A | 1 | 28 heures | 1 | 1 | |
| Chargé(e) d'études sur la restauration des zones humides | A | 1 | 35 heures | 1 | 1 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 26 | | 23 | 22 | 4 |

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical décident d'adopter le nouveau tableau des effectifs.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. FINANCES

4.1 - Prise en charge exceptionnelle d'une contravention pour l'année 2022

Au mois de février, l'un des véhicules de service à Rochefort a été enlevé par la fourrière car il est resté stationné trop longtemps au même endroit.

Le Forum a pris en charge le montant de la contravention relative à cet enlèvement ainsi que le coût de la fourrière (336,03 €) car il est impossible d'en imputer la responsabilité à l'agent ayant stationné le véhicule.

La trésorerie requiert une délibération pour ces dépenses.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident d'autoriser cette dépense à titre unique et exceptionnel.

Pour : 6 - Contre : 2 - Abstention : 1

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 - Date du prochain comité syndical

Le prochain comité syndical se tiendra le 22 juin 2022 à 9h00.